



CONSEIL GENERAL

Commission de gestion du Conseil général

Plénium du 10 décembre 2024 Point 2 de l'ordre du jour

Avis de la CoGest au sujet du Message du Conseil Municipal relatif au financement de la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments de la salle de sports Versilia, de l'UAPE Totem ainsi que du bâtiment B du Cycle d'Orientation d'Octodure

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Réunie en séance du 18 novembre 2024, la CoGest a examiné le message susmentionné et a entendu les explications complémentaires apportées par Mme Anne-Laure Couchepin-Vouilloz.

Doté d'un solde à ce jour de CHF 12'309'313.--, le fonds communal pour l'autonomie énergétique est destiné à financer des projets visant l'autonomie énergétique de la Ville.

Aussi, l'utilisation de ce fonds pour le financement des panneaux photovoltaïques susmentionné nous paraît logique et opportun.

A l'unanimité la CoGest approuve le message du Conseil municipal et valide le prélèvement dans le fond communal pour l'autonomie énergétique de la Ville de Martigny de CHF 550'000.00 pour le financement des réalisations photovoltaïques de l'année 2024 décrites.

Martigny, le 21 novembre 2024

Pour la CoGest : Robert Gay-des-Combes, Rapporteur

Julien Lattion, Président